

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LAGRAVE

Par arrêté n°22_2021A du 17 mars 2021, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lagrave pour une durée de 30 jours consécutifs, du 6 avril 2021 au 6 mai 2021.

Ledit projet de modification du PLU de Lagrave vise essentiellement à :

- l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU0,
- la modification du règlement d'une zone N et la création d'un zonage spécifique,
- la modification du règlement de la zone AU1 dite « du Grand Champ »,
- la suppression de l'emplacement réservé n°29,
- la modification de certains articles du règlement écrit afin de clarifier certaines règles.

Au terme de l'enquête publique, la modification du PLU de la commune de Lagrave sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Monsieur Jean-Yves WIBAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif, par décision n° E21000017/31, en date du 04/02/2021, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le dossier du projet de modification n°3 du PLU de la commune de Lagrave et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant 30 jours consécutifs, du 6 avril 2021 au 6 mai 2021, en Mairie de Lagrave, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (Lundi, Mardi, Jeudi : 8h00-12h00 / 13h30-17h30, Mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30, Vendredi : 8h00-12h00, Samedi : 9h00-12h00) et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Lagrave dans l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la commune de Lagrave, dans chacun des lieux d'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur les sites concernés par la présente modification du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique. Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur le site internet de la communauté d'agglomération : www.gaillac-graulhet.fr. Les pièces du dossier d'enquête publique pourront aussi être consultées sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur en Mairie de Lagrave - 81150 Lagrave, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie-lagrave@wanadoo.fr.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Lagrave :

- mercredi 7 avril de 8h30 à 12h
- samedi 24 avril de 9h à 12h
- lundi 3 mai de 13h30 à 17h30

Afin de garantir les modalités de mise en œuvre des mesures de protection sanitaire collective dans l'espace de permanences, les mesures suivantes seront appliquées :

- Mise en place d'un fléchage adapté conduisant au lieu où se tient la permanence ;
- Mise à disposition d'une salle d'attente pour le public venant consulter le commissaire enquêteur en faisant respecter les mesures de distanciation ;
- Réception dans la salle où le commissaire enquêteur tient ses permanences de préférence d'une personne à la fois, et à défaut deux personnes au maximum, avec port de masque obligatoire (non fourni) ;
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle,
- Réalisation d'une désinfection et de l'aération des lieux d'enquête, à des intervalles réguliers
- Les personnes souhaitant consulter le dossier, ou rencontrer le commissaire enquêteur prendront rendez-vous afin de limiter l'affluence en salle d'attente. En cas de nombreuses demandes, chaque administré disposera d'une demi-heure environ pour exposer sa situation.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Lagrave et sur le site internet de la communauté d'agglomération : www.gaillac-graulhet.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à la Mairie de Lagrave - 81150 Lagrave.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet Le Nay 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lagrave, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de Lagrave - 81150 Lagrave, Tel : 05.63.81.44.45.